

PROJET DE SERRES AGRICOLES PHOTOVOLTAÏQUES - NOTICE AGRICOLE -

Demandeur : EARL DECOMIS

Chemin de Saint Mitre
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume



**COMMUNE DE ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
DEPARTEMENT DU VAR**

- Novembre 2023 -

Contact

Léonard BANNIER - Urbasolar
75 Allée Wilhelm Roentgen
34 961 Montpellier CEDEX 2

+33 6 07 64 13 51
bannier.leonard@urbasolar.com

TABLE DES MATIERES

1	Fiche de synthèse	4
2	L'exploitation agricole	7
2.1	Présentation générale	7
2.2	Les productions agricoles	10
2.2.1	Viticulture	10
2.2.2	Maraichage et arboriculture	11
2.2.3	Olives	14
2.2.4	Fourrages et céréales	15
2.2.5	Données économiques	15
2.3	Fonctionnement, moyens humains et matériel	17
2.3.1	Les bâtiments, équipements, irrigation	17
2.3.2	Approvisionnement	17
2.3.3	Main d'œuvre et formation agricole	18
3	SYNTHESE : UNE EXPLOITATION AGRICOLE ROBUSTE, DANS UNE TRAJECTOIRE D'EVOLUTION	19
4	Le projet de développement agricole	21
4.1	Nature du projet et localisation	21
4.2	Intérêt du projet pour l'EARL Decomis	24
4.2.1	Protection contre les ravageurs et les aléas climatiques	24
4.2.2	Amélioration des conditions de culture	24
4.2.3	Conforter la situation économique de l'exploitation et anticiper sa transmission	24
4.3	Intérêts pour le territoire	25
5	LA CONSTRUCTION D'UNE SERRE AGRICOLE PHOTOVOLTAÏQUE EN COLLABORATION AVEC URBASOLAR	26
5.1	Le projet de serre photovoltaïque, une synergie entre l'activité agricole et l'activité photovoltaïque	26
5.2	Accompagnement technique	27
5.3	Suivi agronomique	28
5.4	La serre photovoltaïque, un outil adapté aux cultures	28
5.5	Le retour d'expérience des serres photovoltaïques	30
5.6	La mise en œuvre du chantier	33
5.7	Démantèlement en fin de vie des panneaux photovoltaïques	33
6	Annexe : Portrait agricole du territoire	35
6.1	L'agriculture à l'échelle régionale et départementale	35
6.2	L'agriculture sur la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	38
6.3	Synthèse	41

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma du lieu d'exploitation de l'EARL	5
Figure 2 : Localisation de l'exploitation sur la combe de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume	8
Figure 3 : Parcellaire de l'EARL.....	9
Figure 4 : Cave coopérative "Cellier de La Sainte Baume"	10
Figure 5 : Fraisiers dans la « Serre n°1 et Figure 6 : Plants de fruitiers dans la « Serre n°1 »	11
Figure 7 et Figure 8 : Aubergines et poivrons dans la "Serre n°2"	12
Figure 9 et Figure 10 : Vue extérieure et intérieure d'une des serres photovoltaïques.....	13
Figure 11 : Le moulin à huile, situé sur le siège d'exploitation.....	14
Figure 12 : Schéma du fonctionnement de la commercialisation de l'EARL Decomis	15
Figure 13 : Hangar photovoltaïque	17
Figure 14 : Localisation des parcelles concernées par le projet	22
Figure 15 : Calepinage des modules photovoltaïques.....	23
Figure 16 : Evolution du nombre d'exploitations dans le Var entre 2010 et 2020 (RGA).....	36
Figure 17 : Répartition des tailles économiques d'exploitation dans le Var, en 2010 et 2020 (RGA)	36
Figure 18 : Evolution des surfaces en bio dans le département du Var depuis 2013 (d'après l'agence bio en 2022)	38

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Assolement de l'EARL famille Decomis en 2022	4
Tableau 2 : Assolement de l'EARL famille Decomis en 2022	8
Tableau 3 : Répartition du chiffre d'affaires entre les différents ateliers de l'exploitation en 2022	16
Tableau 4 : Parcelles cadastrales concernées par le projet	21
Tableau 5 : Evolution de la SAU, SAU moyenne, nombre d'exploitations et PBS à différentes échelles	35
Tableau 6 : Assolement dans le Var en 2020 (d'après le RGA 2020).....	37
Tableau 7 : Données générales agricoles sur Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (RGA 2020)	38
Tableau 8 : Orientation technico-économique des exploitations de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (RGA)	38
Tableau 9 : Les surfaces cultivées sur Saint-Maximin-la Sainte Baume (RGA 2020).....	39
Tableau 10 : Les effectifs d'animaux sur Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (RGA 2020)	40
Tableau 11 : Population active agricole sur la commune de St-Martin-de-Crau (RGA 2010).....	41

1 FICHE DE SYNTHÈSE

Localisation	<ul style="list-style-type: none"> - Département du Var - Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (83470) - Adresse : Quartier la Courtoise Campagne les Goromagnes - Cadastre : Section AW, parcelles 81, 84, 85, 86, 87, 88
---------------------	--

L'EARL Famille Decomis cultive principalement de la vigne et du maraichage (ainsi que des vergers et oliveraies). Ils produisent également du fourrage et des céréales labellisés agriculture biologique. La répartition de la Surface Agricole Utile en 2022 est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Assolement de l'EARL famille Decomis en 2022

Culture	Surface (ha)
Blé tendre d'hiver	6.57
Courge	0.7
Autre légume ou fruit annuel	3.83
Luzerne	12.03
Orge d'hiver	6.22
Pomme de terre	1.7
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	5.54
Sainfoin	5.45
Prairie permanente	10.29
Oliveraie	2.27
Truffière	1.73
Vigne : raisin de cuve en production	76.44
Vergers	1.59
Vigne : raisin de cuve non en production	6.27
Vigne : raisin de table	0.39

Le plan ci-dessous schématise le lieu d'exploitation en particulier pour l'activité de maraichage. Cet atelier occupe environ 7ha sur les 141ha de SAU totale. Deux serres photovoltaïques d'une surface d'1.5 ha chacune ont été installées depuis 2023 et sont utilisées pour la production de fruits et légumes diversifiés avec une partie en arboriculture. Le projet à venir s'inscrit dans la continuité de ce qui a été mis en place, avec une nouvelle serre de 2ha destinée à accueillir un verger et des plants maraichers.

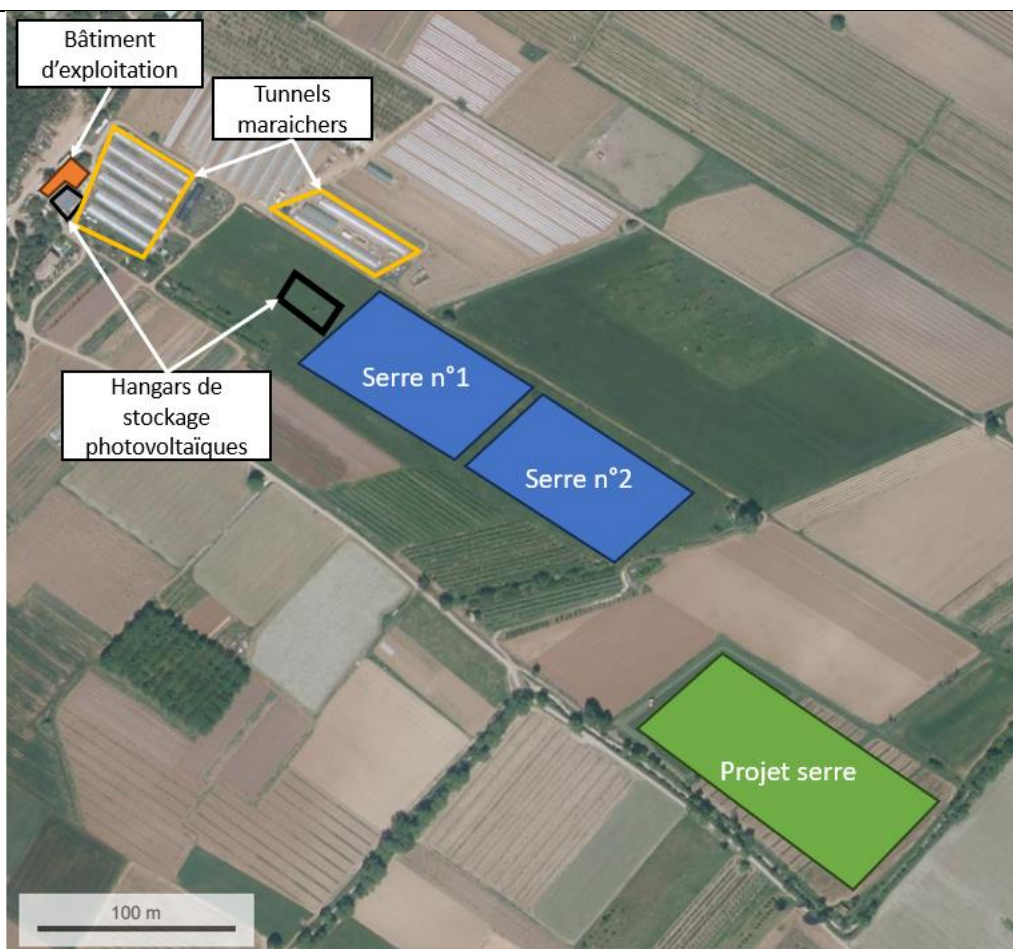


Figure 1 : Schéma du lieu d'exploitation de l'EARL

<p>Exploitation agricole</p>	<p>Propriétaire foncier : Famille Decomis Exploitant Agricole : EARL Famille Decomis (Nathalie, Laurent, Jean-Paul Decomis) Date d'immatriculation au R.C.S : 24 février 2004 Activité actuelle : Viticulture, maraichage, fruitiers, oliviers, grandes cultures Emplois : 2 associés actifs + 5 ETP permanents +3 salariés mi-temps + 3 apprentis + saisonniers (vigne et maraichage) Commercialisation : cave coopérative (vin de cuve), marchés de plein vent (raisin de table, huile d'olive, maraichage, fruits), vente directe (céréales et fourrages)</p>
<p>Projet Agricole</p>	<p>Maraichage et arboriculture en agriculture raisonnée : certifiée HVE 3.</p> <p>Commercialisation de la production par le biais des canaux déjà existants : 5 marchés de plein vent (95%) situés sur le département du Var et des Bouches du Rhône, tout au long de l'année et restaurateurs locaux (5% de la production environ).</p> <p>Développement de l'activité de maraichage et de la vente des fruits et légumes en vente directe. Cet atelier présente une valeur ajoutée plus élevée que la production de raisins de cuve. L'EARL est en effet libre de fixer ses prix de vente en fonction de ses coûts de</p>

	<p>production. En comparaison, la vente des raisins est soumise à des prix fixés par les caves coopératives et qui peuvent varier en fonction des cours du vin.</p> <p>Avec ce nouveau projet, l'EARL vise une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 100 000 €, soit une hausse de 11%.</p>
--	--

Forts du succès des deux serres photovoltaïques récemment installées sur l'exploitation, le développement de ce nouveau module de cultures permettra de conforter la place du maraichage dans les productions de l'EARL Famille Decomis. Cela conduira à l'embauche de deux salariés permanents et permettra de répondre à une demande croissante en fruits et légumes locaux.

La réalisation du projet et son exploitation permettront de satisfaire aux objectifs nationaux et européens de développement des énergies renouvelables, de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires (protection biologique intégrée) et de création d'emplois agricoles.

2 L'EXPLOITATION AGRICOLE

2.1 Présentation générale

La famille Decomis exerce une activité agricole sur la commune de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume depuis 1981. Jean Paul et Laurent Decomis ont créé l'EARL en 2004, à la suite du départ à la retraite de leur mère. La structure regroupe la ferme familiale ainsi que l'exploitation des deux frères. L'EARL est géré par Jean-Paul, avec deux associés : Laurent et Nathalie Decomis (cette dernière ne travaillant pas sur l'exploitation).

L'EARL Famille Decomis se démarque dans le paysage agricole local, de par la diversité de ses productions ; viticulture, maraichage, céréales et fourrages, arboriculture et oléiculture.

La culture de vigne occupe toujours des surfaces conséquentes mais la structure a développé une importante activité maraichère toute l'année, sur des productions très diversifiées, été comme hiver. Toutes les parcelles agricoles sont raccordées au réseau d'irrigation de la Société du Canal de Provence, ce qui facilite grandement la production maraichère et arboricole.

Une partie des produits (courges, céréales et fourrages) est labellisée en agriculture biologique. Toute la production agricole est vendue en circuits courts ou en vente directe (marchés), la plupart du temps à une échelle très locale.

L'EARL Decomis s'est agrandie progressivement, pour atteindre 141 ha en 2023, dont 120 en propriété. Le siège d'exploitation se situe sur Saint-Maximin -la -Sainte Baume, mais les agriculteurs exploitent également des parcelles de vigne sur les communes de Brue-Auriac (13) et Ollières (83).

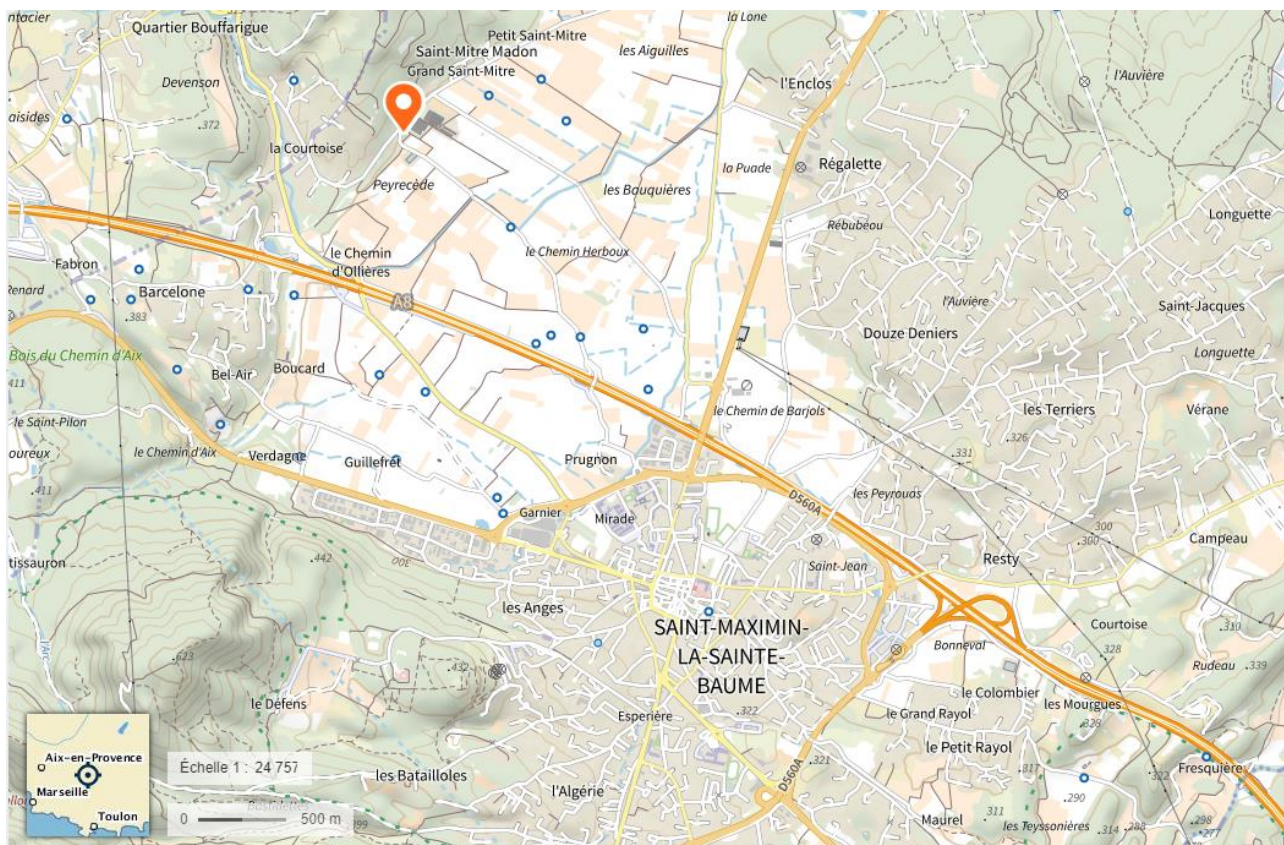


Figure 2 : Localisation de l'exploitation sur la combe de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume

La structure a connu plusieurs évolutions ces dernières années, avec notamment le passage à la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) en 2020, et l'installation de serres photovoltaïques sur 3ha, opérationnelles depuis 2023.

Tableau 2 : Assolement de l'EARL famille Decomis en 2022

Culture	Surface (ha)
Blé tendre d'hiver	6.57
Courge	0.7
Autre légume ou fruit annuel	3.83
Luzerne	12.03
Orge d'hiver	6.22
Pomme de terre	1.7
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	5.54
Sainfoin	5.45
Prairie permanente	10.29
Oliveraie	2.27
Truffière	1.73
Vigne : raisin de cuve en production	76.44
Vergers	1.59
Vigne : raisin de cuve non en production	6.27
Vigne : raisin de table	0.39

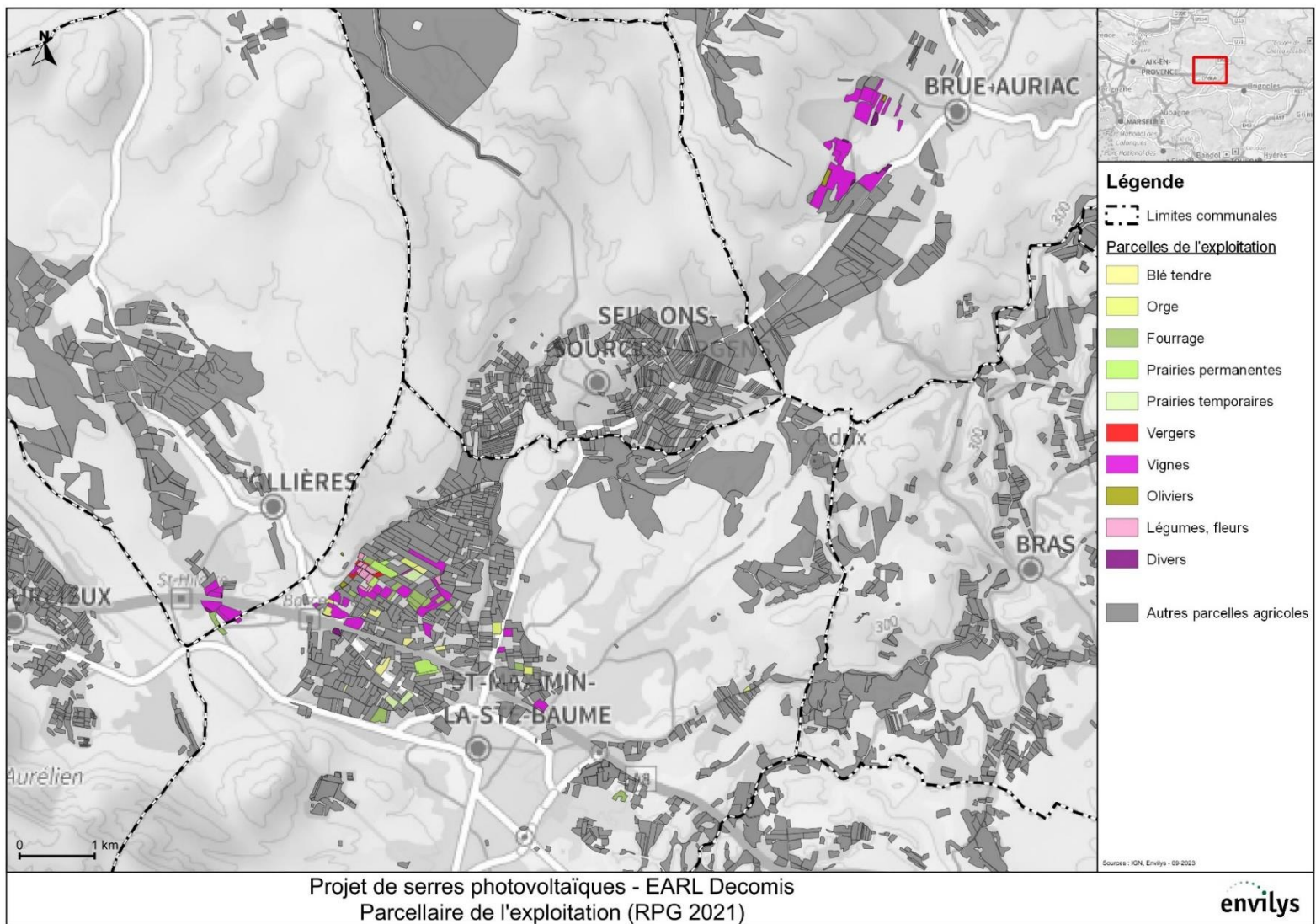


Figure 3 : Parcellaire de l'EARL

2.2 Les productions agricoles

2.2.1 Viticulture

Les vignes occupent plus de 80 hectares sur l'exploitation et sont majoritairement destinées à la production de vin labellisé : AOP Coteaux Varois en Provence et IGP Var Sainte Baume. Une partie est également transformée en vin de pays sans signe de qualité. Le raisin est vendu à plusieurs caves coopératives qui s'occupent de la transformation et de la vente du vin sous les différentes appellations

- Estandon Vignerons (Brignoles - 83)
- Cellier de la saint Baume (Saint-Maximin-la-Sainte-Baume - 83)
- Société Coopérative Agricole (SCV) Fontaillade (Brue-Auriac - 83)

Le cellier de la Sainte Baume dispose notamment d'un important magasin de vente sur la commune.



Figure 4 : Cave coopérative "Cellier de La Sainte Baume"

Des cuvées spéciales sont produites par les caves coopératives, à partir de parcelles cultivées par l'EARL Decomis, par exemple :

- Château Croix Colombe (Grenache noir, Cinsault, Syrah, Carignan)
- Domaine Croix Colombe (Cinsault, Grenache, Syrah)
- IGP Domaine des Lices (Grenache, Syrah, Cabernet, Cinsault)

A la marge du raisin de table a également été planté sur 0,4 ha (Cardinal, Muscat, Chasselas) pour compléter l'offre en fruits issue de l'activité de maraichage/arboriculture.

2.2.2 Maraichage et arboriculture

2.2.2.1 Une volonté de se diversifier et de commercialiser en direct

L'EARL Decomis, à l'origine centrée sur la culture de vigne a développé depuis plusieurs années la production de fruits et légumes. L'activité de maraichage diversifiée tient désormais une place importante pour l'EARL Decomis, en termes de temps de travail, de chiffre d'affaires, mais aussi d'ancrage territorial. Ils produisent en effet une large gamme de fruits et légumes locaux qui sont ensuite vendus en vente directe sur 5 marchés tout au long de l'année. L'exploitation approvisionne également des restaurateurs et un traiteur à proximité. Elle permet ainsi aux habitants du territoire de consommer des produits frais locaux été comme hiver.

Les parcelles en maraichage sont essentiellement situées sur la combe de Saint Maximin, à proximité des hangars de stockage. La production se fait à la fois en plein champ, sous 9 tunnels, et depuis 2023 sous deux serres photovoltaïques.

La superficie plein champs et sous tunnel représente environ 4 ha, et est en augmentation depuis plusieurs années. Sur ces surfaces, ils cultivent en rotation différentes variétés de légumes : pomme de terre, courge, carotte, oignon, courgette, poireau...

Les serres photovoltaïques accueillent également des cultures maraichères, en privilégiant celles plus sensibles aux ravageurs et aléas climatiques. Des arbres fruitiers qui ne sont pas encore en production ont été implantés. La répartition des cultures se fait de la manière suivante.

- **Serre n° 1 (cf. plan)**
 - 0,75 ha : Fraisiers, framboisiers
 - 0,75 ha : Agrumes : Oranges, kumquats, oranges amères, citrons, citrons caviar...



Figure 5 : Fraisiers dans la « Serre n°1 » et Figure 6 : Plants de fruitiers dans la « Serre n°1 »

Serre n° 2

1,4 ha : Maraichage diversifié (poivrons, tomates, aubergines, aromatiques, cébettes, choux, asperges ...)

0,1 ha : Avocats, kiwis (implantés entre les rangs de légumes)



Figure 7 et Figure 8 : Aubergines et poivrons dans la "Serre n°2"

Cette diversité des productions maraichères et arboricoles permet à l'EARL d'avoir un étal de produits extrêmement vaste, et sur des volumes importants. Cela a permis à l'exploitation de se faire une place sur 5 marchés hebdomadaires différents.

- Seillons-Source-d'Argens (83)
- Saint Maximin la Baume (83)
- Le cours Julien à Marseille (13)
- Pourrières (83)
- Trets (83)

Ils complètent leurs gammes en proposant à la revente des fruits et légumes qu'ils ne produisent pas sur l'exploitation.

Malgré l'important volume produit sur les 7Ha de maraichage, **le succès de ces points de vente est tel que l'EARL peine à répondre à toute la demande.** Les associés ont ainsi fait le choix d'augmenter les surfaces cultivées afin de renforcer leur production et souhaitent continuer à développer cet atelier.

L'EARL Decomis cultive également un verger diversifié (pommiers, pêchers, cerisiers, cognassiers, grenadiers, figuiers) dont les fruits sont vendus sur les marchés avec le reste de la production maraichère. Néanmoins, cette activité tend à diminuer en raison de la difficulté à maintenir des rendements suffisants avec les aléas climatiques et le risque lié à la présence de ravageurs. La production de cerises est particulièrement sensible et ne sera probablement pas maintenue dans les années à venir. Parmi les principales

problématiques rencontrées : l'altération des fruits par les épisodes de gel ou de fortes pluies, les dégâts de la mouche *Drosophila Suzuki*, etc.

Les fruits trop abimés sont transformés en confitures sur l'exploitation, ou transformés en jus par pressoir local. A l'avenir, l'EARL envisage de presser intégralement la récolte de pomme, ce qui permettra de s'émanciper des contraintes de stockage au frais et d'altération des pommes brutes.

2.2.2.2 La mise en place de serres photovoltaïques en 2023

Le projet de serres a été initié avec pour objectif d'augmenter la diversité des variétés produites pour développer la vente sur les marchés. Auparavant, l'EARL cultivait une gamme plus restreinte de fruits et légumes, correspondant à ceux faisant l'objet d'une plus large demande. Les serres photovoltaïques pouvaient ainsi permettre de répondre à la demande des consommateurs pour un plus large choix de produits, tout en améliorant la production agricole.

Les serres offrent en effet une protection nécessaire dans cette région où les aléas climatiques occasionnent des pertes de rendements importants : grêle, fortes précipitations, gel, coups de chaleur. Par ailleurs, elles limitent la présence de ravageurs des cultures et facilitent la mise en place de lutte biologique, en alternative aux insecticides.



Figure 9 et Figure 10 : Vue extérieure et intérieure d'une des serres photovoltaïques

La première saison de production en 2023 a ainsi été marquée par l'augmentation des volumes et de la diversité des fruits et légumes produits, qui ont permis d'approvisionner les différents marchés (en diminuant la revente de produits non issus de l'exploitation). **La surface en fraisières a par exemple été multipliée par deux**, avec une augmentation des volumes produits en conséquence.

La culture sous serre a aussi permis d'étaler la période de récolte et donc de proposer à la vente des variétés plus précoces ou plus tardives : par exemple, les serres ont offert un gain d'une semaine sur la production de fraises.

Cela a contribué non seulement à l'augmentation du chiffre d'affaires total de l'exploitation, mais aussi à la **moindre dépendance à la production viticole**.

Par ailleurs, la construction des serres a conduit à l'embauche d'un salarié permanent supplémentaire et donc à la création d'un poste pérenne (par rapport au travail saisonnier). En termes de qualité de travail, les serres présentent également plusieurs intérêts par rapport aux tunnels maraichers : volume d'air sous serre, conditions de travail, meilleure ventilation, etc.

Cela a aussi renforcé le partenariat avec des prestataires du territoire, par exemple pour la mise en place et la gestion du goutte à goutte.

2.2.3 Olives

Une oliveraie est en production sur 2,7ha, avec différentes variétés possédant des spécificités organoleptiques propres : Aglandau, Lucques, Picholine... Les rendements sont très fluctuants en fonction des années, notamment en raison du risque de gel sur certaines parcelles.

Les olives sont ensuite pressées dans un moulin, réhabilité par la famille Decomis pour produire une huile vendue sur les marchés. L'EARL propose également une activité de trituration pour les particuliers et professionnels. Ce service permet de rentabiliser l'utilisation du moulin, mais s'inscrit aussi dans une volonté de maintenir une production locale et artisanale d'huile d'olive sur la commune, même pour des petits volumes.



Figure 11 : Le moulin à huile, situé sur le siège d'exploitation

Les grignons d'olives (sous-produits de la presse) sont utilisés pour amender les cultures en azote ou utilisés comme combustibles. A terme, l'EARL souhaiterait mettre en place un système de chauffage pour utiliser ces grignons comme combustible afin de chauffer les serres uniquement en cas de risque de gel.

2.2.4 Fourrages et céréales

Sur 15ha, l'EARL Decomis cultive du blé tendre d'hiver, de l'orge, et des fourrages (luzerne) labellisés en agriculture biologique.

Une partie des céréales est vendue à un groupement d'éleveurs de volailles en agriculture biologique pour produire leur propre aliment (GIE épi de blé). Ils approvisionnent également des chevriers situés sur la commune en orge et blé et vendent des fourrages à des propriétaires de chevaux. Dans tous les cas, il s'agit d'une « consommation » locale, les acheteurs se situant tous à une cinquantaine de kilomètres de l'exploitation maximum.

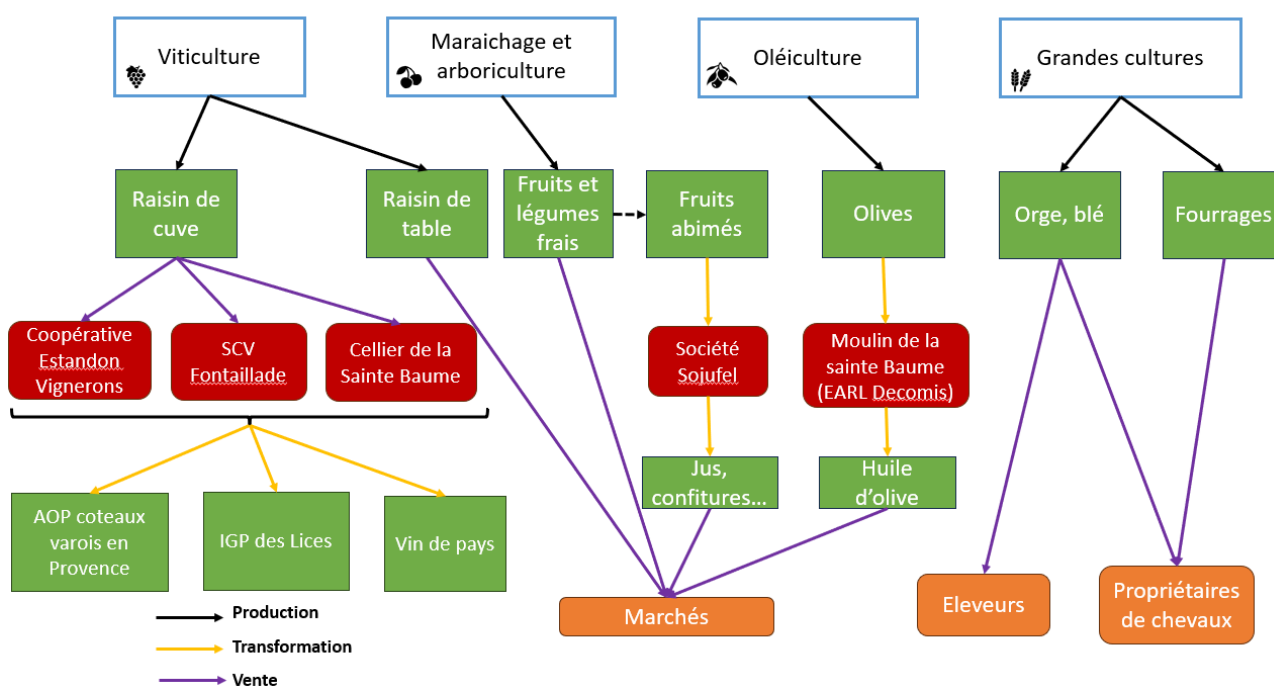


Figure 12 : Schéma du fonctionnement de la commercialisation de l'EARL Decomis

2.2.5 Données économiques

En raison de la grande diversité des productions de l'exploitation (en particulier sur le maraichage), une synthèse par atelier a été faite pour l'analyse économique de l'exploitation. Le tableau suivant présente la contribution de chacun d'entre eux au chiffre d'affaires en 2018 et 2022¹.

¹ Les données économiques de 2018 sont issues de la notice réalisée en préalable au premier projet et les données de 2022 ont été données par l'exploitant.

Tableau 3 : Répartition du chiffre d'affaires entre les différents ateliers de l'exploitation en 2022

Production	CA 2018 (€)	CA 2018 (% du total)	CA 2022 (€)	CA 2022 (% du total)
Viticulture	340 000 €	59%	594 900 €	66,1%
Maraichage (incluant vente huile d'olive, raisin de table)	110 000 €	19%	180 000 €	20,0%
Céréales	16 000 €	3%	13 500 €	1,5%
Trituration (prestation)	32 000 €	6%	36 000 €	4,0%
Foin	26 335 €	5%	31 500 €	3,5%
Travaux (prestations)	4 500 €	1%	4 500 €	0,5%
PAC	31 800 €	6%	30 600 €	3,4%
Electricité	12 300 €	2%	9 000 €	1,0%
Total	572 935 €	100 %	900 000 €	100,00%

La viticulture est la principale activité de la structure, elle représente plus de la moitié du chiffre d'affaires. L'EARL Decomis a néanmoins misé sur une pluralité des productions, ce qui lui permet de sécuriser ses revenus. L'activité de maraichage présente une rentabilité plus importante par unité de surface : en 2018 et en 2022, les 5 hectares de maraichage (qui représentent 3,5 % de la SAU totale) contribuaient à hauteur d'environ 20% du chiffre d'affaires.

Le secteur viticole est en crise depuis plusieurs années et les cours du vin sont soumis à une grande instabilité. Les caves coopératives ont de plus en plus de mal à écouler les volumes produits ce qui n'est pas sans conséquence sur le prix de rachat du raisin aux producteurs. En revanche, pour la vente sur les marchés, l'EARL Decomis est libre de fixer ses prix et ne connaît pour le moment aucun problème à vendre ses produits. **La demande est supérieure à la capacité de production de l'exploitation familiale.**

Etant donné que les serres photovoltaïques ne sont opérationnelles que depuis 2023, il n'est pas possible d'analyser leurs conséquences sur l'économie de l'exploitation. Néanmoins, selon l'exploitant ces nouveaux outils de production ont permis d'augmenter significativement les volumes vendus sur les marchés, et la contribution de l'atelier maraichage au chiffre d'affaires devrait donc être en hausse cette année.

2.3 Fonctionnement, moyens humains et matériel

2.3.1 Les bâtiments, équipements, irrigation

En raison de la grande diversité des ateliers, l'exploitation a investi dans un grand nombre d'engins agricoles pour le semis et le travail du sol (sous-soleuse, décompacteur...), le traitement et l'entretien des vignes (sulfateuse, pré-tailleuse...), le maraichage (motoculteur, laveuse à asperges...), etc.

L'EARL possède également de nombreux tracteurs, une moissonneuse et des véhicules utilitaires non réfrigérés pour les marchés. Avec la récurrence des risques de grêle et de ses conséquences sur les rendements, les associés ont aussi investi dans un canon à grêle.

Les outils agricoles sont stationnés dans deux hangars agricole recouvert de panneaux photovoltaïques. A la suite de l'expansion de l'activité (notamment maraichère), un second hangar de stockage de 1200m² a été construit, également couvert de panneaux



Figure 13 : Hangar photovoltaïque

solaires. Cet espace supplémentaire n'est pas suffisant pour assurer le stockage du matériel et du fourrage, un projet de construction d'un nouvel espace de stockage est donc en cours de réflexion.

L'irrigation est utilisée sur toutes les cultures, sous différentes modalités. Pour le maraichage (en serre, sous tunnel et de plein champ), le goutte à goutte est utilisé ce qui permet de minimiser et d'optimiser l'utilisation de l'eau. L'EARL utilise du matériel d'aspersion pour les vergers et des rampes d'arrosage pour les grandes cultures. Enfin, les vignes irriguées sont principalement équipées en goutte à goutte suspendu mais certaines parcelles sont arrosées à l'aide de canons enrouleurs.

2.3.2 Approvisionnement

L'exploitation est certifiée HVE3, ce qui implique des restrictions sur l'usage des produits phytosanitaires. Pour le maraichage, les courges bénéficient du label agriculture biologique, et les autres productions maraichères ne sont traitées que très exceptionnellement. Les exploitants ont fait le choix de s'orienter vers du biocontrôle

depuis plusieurs années en mettant en place la lutte biologique contre les ravageurs des cultures. Les serres photovoltaïques ont permis d'étendre et de faciliter l'utilisation d'insectes auxiliaires des cultures en lutte biologique.

Pour le **matériel végétal**, l'EARL fait appel à plusieurs fournisseurs afin de satisfaire l'approvisionnement en semis et plants pour la multitude de variétés mises en place. Ils travaillent notamment avec les entreprises locales suivantes

- EARL Kryshine (La Crau - 83)
- EARL Roubaud Plants (Auriol - 13)
- SAS Tramier (Carpentras - 84)

Pour compléter leurs gammes, ils s'approvisionnent également auprès de fournisseurs d'envergure nationale : Graines Volrz, Mazzoni Group, Prosem...

Au niveau des **intrants et des produits de biocontrôle**, l'exploitation travaille encore au maximum avec des partenaires locaux :

- Coopérative d'Aubagne (Aubagne -13)
- Coopazur (La Crau - 13)
- Racine Sud Agro Perret (Saint Maximin-La-Sainte-Baume -13)
- Bergon (Le Luc - 13)

2.3.3 Main d'œuvre et formation agricole

L'exploitation emploie 5 salariés permanents (dont 2 issus du cadre familial) :

- Une salariée sur le maraichage
- Deux tractoristes (vignes et grandes cultures)
- Un salarié pour la vente sur les marchés
- Une ouvrière agricole polyvalente

Laurent s'occupe surtout de l'activité de maraichage ainsi que de la vente, tandis que Jean-Paul assure la coordination générale de l'exploitation et gère surtout la partie viticulture.

En plus de cette main d'œuvre permanente, l'EARL accueille trois apprentis et fait appel à 3 personnes de manière régulière dans les périodes de pic d'activité (deux à 0.5ETP, un à 0.7 ETP).

Les agriculteurs emploient enfin des saisonniers pour des besoins spécifiques (taille de la vigne, récolte des asperges...).

L'unicité de l'exploitation et son caractère innovant font d'elle un site d'intérêt pour la formation en milieu agricole. En plus des trois alternants, l'EARL est partenaire de la structure Delta Sud Formation qui propose des formations en viticulture et maraichage avec des ateliers pratiques qui ont lieu sur l'exploitation.

3 SYNTHÈSE : UNE EXPLOITATION AGRICOLE ROBUSTE, DANS UNE TRAJECTOIRE D'ÉVOLUTION

Avec 141ha de SAU, l'EARL représente plus de 10% de la SAU de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume en 2020 (environ 1100ha). Il s'agit d'une Exploitation Agricole robuste économiquement dont le chiffre d'affaires en forte hausse depuis 2018 (tableau 3). Par ailleurs, l'exploitation est engagée dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires (passage au HVE en 2020, labellisation Agriculture Biologique sur les courges, les céréales et le foin, lutte biologique sous la serre depuis 2023).

Sur la commune, on observe une diminution de l'activité maraîchère et des vergers au profit de l'augmentation des surfaces en vigne. L'exploitation s'inscrit à l'inverse de cette tendance, en développant la production de fruits et légumes, qui seront ensuite essentiellement consommés au sein du territoire. Elle se démarque ainsi du reste des structures agricoles locales, bien souvent spécialisées dans la production viticole sans atelier de diversification.

La large gamme de fruits et légumes proposée, l'étalement de la production sur toute l'année et le fait de proposer des produits locaux issus d'une agriculture raisonnée et/ou biologique sont autant de raisons qui justifient le succès de l'EARL Famille Decomis auprès des consommateurs.

La réussite de la vente sur les marchés et la volonté de s'émanciper de l'incertitude liée à la production viticole ont incité les exploitants à développer la production et la vente de fruits et légumes. Après avoir progressivement augmenté les surfaces cultivées en maraîchage, le développement de l'atelier prend une nouvelle ampleur avec la mise en place des cultures sous serre en 2023. **Ce projet est considéré comme une vraie réussite à tous points de vue par le gérant de l'EARL famille Decomis, qui souhaite aujourd'hui continuer dans cette voie en installant une nouvelle serre photovoltaïque.**

Quels sont les freins et leviers au développement de l'EARL DECOMIS ?		
	POSITIF	NEGATIF
PRESENT	<p><u>Atouts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitation rentable économiquement, avec un chiffre d'affaires en hausse • Diversité de productions, vendues sur des canaux différents (résilience en cas d'aléa) • Succès de la vente directe grâce à la diversité et à la qualité des fruits et légumes proposés • Utilisation du rayonnement solaire pour la production d'énergie (hangars et serres photovoltaïques) 	<p><u>Faiblesses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Zone soumise aux risques de gel, coups de chaleur, grêle • Sensibilité aux ravageurs sur les vergers, en particulier <i>Drosophila Suzuki</i> sur le cerisier • Plus de 60% du chiffre d'affaires issu d'une seule activité : vente de raisin de cuve
FUTUR	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande existante pour davantage de productions en fruits et légumes (marchés et restaurateurs/traiteur) • Reprise envisagée dans le cadre familial 	<p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Instabilités des cours du vin (changement climatique et baisse de la consommation)

4 LE PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

4.1 Nature du projet et localisation

La mise en place de serres sur l'EARL Decomis en 2023 a constitué une première étape dans le développement de l'activité maraîchère de la structure. Forts de la réussite de ce projet, les exploitants souhaitent continuer la démarche initiée et mettre en place de nouveaux espaces de production qui leur permettraient notamment d'augmenter les volumes vendus sur les marchés. Ils souhaitent ainsi construire 2ha de serres photovoltaïques supplémentaires, sur des parcelles à proximité du siège d'exploitation. Les parcelles sont actuellement cultivées en vigne, luzerne et céréales (cf. carte en page suivante).

Tableau 4 : Parcelles cadastrales concernées par le projet

Section	N° de Parcelle	Lieu-dit	Surface
AW	88	Saint-Mitre	2 725
AW	87	Saint-Mitre	2 247
AW	86	Saint-Mitre	4 789
AW	85	Saint-Mitre	7 803
AW	84	Saint-Mitre	6 681
AW	81	Saint-Mitre	6 763
TOTAL			31 008 m²

Remarque : la surface totale en serre envisagée est de 19 972m², soit environ 2ha.

Ce nouvel espace sera destiné au maraîchage et à l'arboriculture pour compléter la gamme existante en fruits et légumes (en diversité et en volume). Les variétés d'arbre mises en place et les modalités d'implantation dans la serre dépendront notamment de la réussite des cultures en place dans les serres déjà existantes (cerisiers, abricots, kiwis...).

Les cultures seront irriguées par micro-aspersion, avec un raccordement à une borne d'irrigation du canal de Provence. D'après les volumes prélevés pour l'irrigation des cultures sous les serres en 2023, M. Decomis estime les besoins en eau de ce nouvel espace de culture à au moins 5000m³ par an.

Dans les saisons de production à venir, il envisage d'installer du goutte à goutte afin de réduire et d'optimiser l'utilisation de la ressource.

L'EARL Decomis compte employer un ou deux salariés supplémentaires pour assumer l'augmentation de la charge de travail liée à ce nouvel espace.

Figure 14 : Localisation des parcelles concernées par le projet

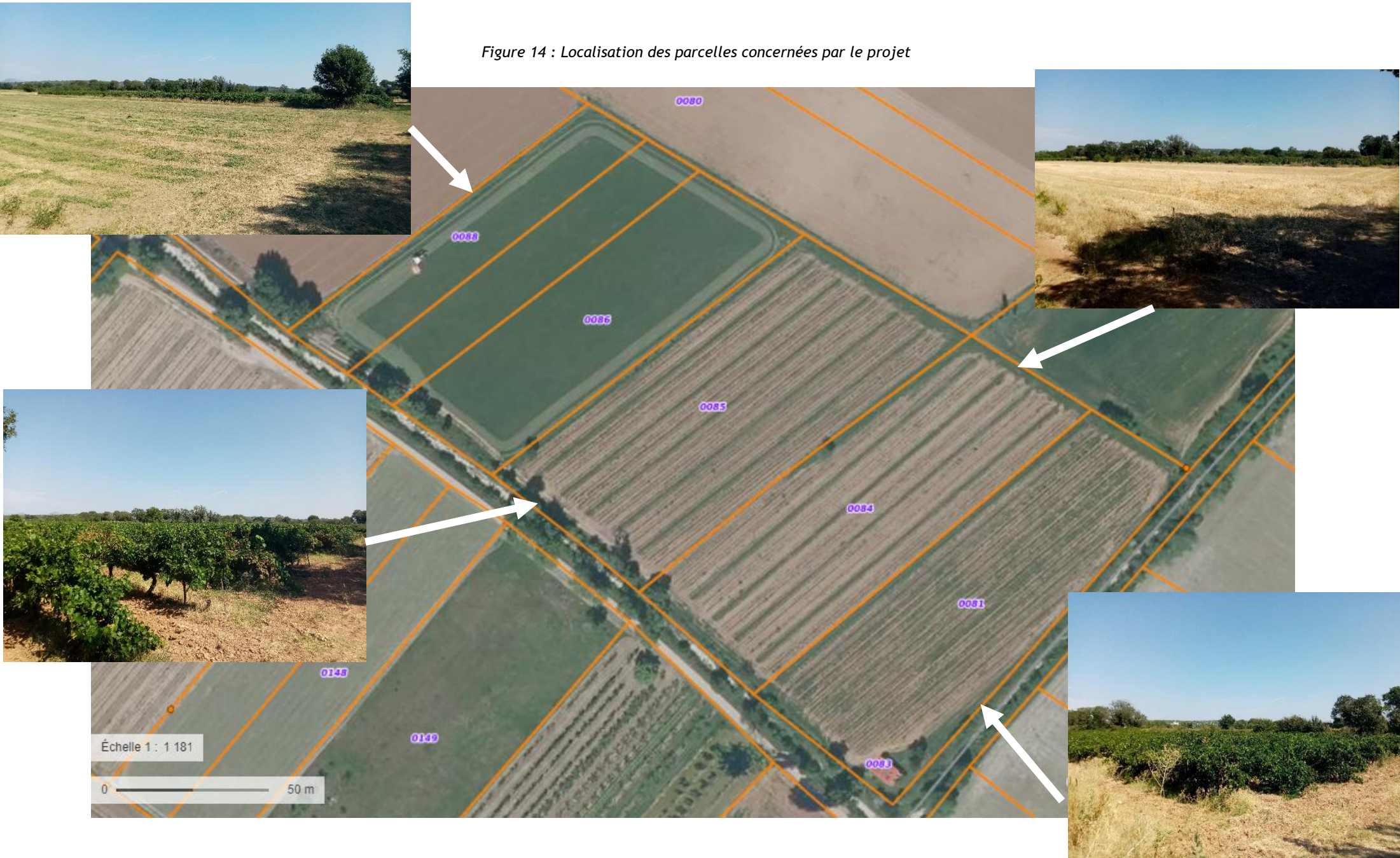


Figure 15 : Calepinage des modules photovoltaïques



4.2 Intérêt du projet pour l'EARL Decomis

4.2.1 Protection contre les ravageurs et les aléas climatiques

La culture sous serre permettra une meilleure **protection contre les aléas climatiques, particulièrement intéressante dans cette zone soumise au risque de gel et aux épisodes de sécheresse**. Ce nouvel espace permettra d'augmenter notamment la production de pastèques et de melons dont la culture en plein champ est de plus en plus difficile en raison des fortes chaleurs.

En ce qui concerne la protection des cultures, les serres présentent le double intérêt de **limiter la sensibilité aux ravageurs et de faciliter la lutte biologique** (insectes auxiliaires), notamment contre *Drosophila suzukii* sur le cerisier.

Les serres permettront donc :

- *Pour les vergers* : de relancer la production de cerises et d'abricots qui connaissent actuellement des rendements trop faibles en plein champ.

- *Pour le maraichage* : d'accentuer la protection intégrée des cultures déjà mise en place dans les serres existantes, en alternatives aux produits insecticides.

4.2.2 Amélioration des conditions de culture

L'association de cultures maraichères et d'arboriculture au sein d'un même espace présente plusieurs avantages agronomiques qui peuvent **améliorer le potentiel productif** : augmentation de la porosité des sols, effets d'ombrages et augmentation de l'humidité à proximité des arbres, etc.

Par ailleurs, les modules photovoltaïques permettent de **contrôler et d'adapter les conditions de cultures** (notamment température et humidité).

4.2.3 Conforter la situation économique de l'exploitation et anticiper sa transmission

L'augmentation des surfaces en maraichage s'inscrit dans la volonté de l'EARL Decomis de s'émanciper en partie de l'instabilité inhérente à la forte variabilité des prix de vente du raisin aux caves coopératives. Sur les marchés, les exploitants se sont constitués au fil des années une clientèle fidèle qui ne cesse de s'élargir et qui apprécie particulièrement la diversité de produits proposée par la structure. L'activité de maraichage, même si elle représente actuellement seulement 20% du chiffre d'affaires est porteuse, stable et permet aux Decomis de **sécuriser la santé économique de l'exploitation à long terme**.

Le développement de la production de fruits et légumes pourrait permettre **d'augmenter les volumes vendus sur les marchés** ainsi que l'approvisionnement aux restaurateurs et transformateurs locaux. Avec ce nouvel espace, l'EARL estime une augmentation de son chiffre d'affaires de l'ordre de 100 000€.

Les exploitants ont à cœur de pérenniser la rentabilité de l'exploitation et son maintien à long-terme, pour qu'elle soit reprise par la suite par le fils aîné de Laurent Decomis : Corentin.

4.3 Intérêts pour le territoire

La mise en place de cette nouvelle serre photovoltaïque présente plusieurs intérêts pour le territoire, sur des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

- Création d'un ou deux postes à temps plein, et d'emplois saisonniers sur une zone où la main d'œuvre permanente est en déclin
- Dimension pédagogique et innovante de l'exploitation qui est un site privilégié pour la formation agricole en maraichage diversifié et arboriculture
- Relocalisation de l'alimentation : vente directe aux consommateurs et restaurateurs de fruits et légumes tout au long de l'année
- Développement d'une activité agricole « raisonnée » : faible utilisation de produits phytosanitaires et optimisation de l'utilisation de l'eau grâce à la production sous serre

5 LA CONSTRUCTION D'UNE SERRE AGRICOLE PHOTOVOLTAÏQUE EN COLLABORATION AVEC URBASOLAR

5.1 Le projet de serre photovoltaïque, une synergie entre l'activité agricole et l'activité photovoltaïque

Le partage des photons entre production végétale et production électrique, permet aujourd'hui dans le cadre d'un partenariat avec URBASOLAR, et en s'appuyant sur le dernier cahier des charges de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), d'implanter une serre agricole dotée de panneaux photovoltaïques, financée grâce à la revente de l'électricité verte produite.

URBASOLAR conçoit, finance et construit la serre de cultures sur la base d'un bail à construction d'une durée de 30 ans.

L'EARL Famille Decomis, quant à elle, cultive et développe une agriculture rentable et autonome grâce à une mise à disposition de la serre au travers d'une convention de jouissance exclusive.

Deux acteurs économiques participent donc au bon fonctionnement du projet :

- L'un produit une électricité écocitoyenne et permet l'assise économique de la construction de serres photovoltaïques agricoles,
- L'autre jouit d'un environnement climatique parfaitement adapté aux productions agricoles envisagées grâce à une serre performante, sans avoir à assumer la charge financière de la construction.

Il s'agit là, d'un partage intelligent d'un même foncier pour 2 activités connexes, dans un respect de la protection des terres à forte valeur agronomique ; en effet, le Bail à construction sur trente ans contribue à sanctuariser les terres agricoles sur lesquelles la serre sera construite.

D'autre part, le dernier cahier des charges connu de la CRE soumet à contrôle le respect de l'utilisation de terres à vocation agricole. La serre photovoltaïque répond à cette utilisation, puisqu'elle offre des conditions de culture adéquates.

Ce projet a pour objectif de pérenniser l'activité à venir de l'EARL Decomis (sécurisation des rendements, plus de confort de travail, augmentation de ses canaux de commercialisation et déploiement des périodes de production et de vente).

La commercialisation de la production se fera via plusieurs circuits, à l'échelle locale régionale, et sera traitée et gérée directement par les exploitants agricoles eux-mêmes. Dans le cas de l'EARL Famille Decomis, l'offre qu'elle décide de mettre en place répondra directement à la demande déjà existante sur le territoire concerné et à l'échelle nationale. Les surfaces totales en production actuellement existantes sur l'exploitation resteront inchangées. Il y aura cependant, une augmentation de la production de cerises et de légumes grâce aux nouvelles surfaces allouées à ces productions, aux gains de

productivité, à l’allongement des cycles de production, et à la protection contre les aléas et les ravageurs assurés par la serre photovoltaïque. Il y aura également de nouvelles spéculations de diversification telles que la production d’agrumes de type kumquat et grenades.

5.2 Accompagnement technique

L’EARL Decomis pourra s’appuyer sur l’expertise d’Urbasolar. Urbasolar développe des serres photovoltaïques depuis 2015. L’entreprise possède une équipe d’agronomes qualifiés et compétents pour conseiller et accompagner les producteurs.



Figure 1. Accompagnement technique d’Urbasolar pour un producteur de tomates sous serre photovoltaïque

Urbasolar a également mis en place un partenariat avec les organismes techniques et scientifiques suivants :

- L’INRAE (Institut National de Recherche pour l’Agriculture, l’alimentation et l’Environnement),
- Le CTIFL (Centre Technique Interprofessionnel de Fruits et Légumes),
- Le GRAB (Groupe de Recherches en Agriculture Biologique),
- Le CETA (Centre d’Etudes Techniques Agricoles) France,
- Le bureau d’études Mycophyto.



Ces organismes peuvent venir en appui d’Urbasolar afin d’apporter des conseils pointus et des suivis aux producteurs afin de les aider dans la mise en œuvre de leurs itinéraires techniques sous la serre photovoltaïque.

5.3 Suivi agronomique

Dans le cadre réglementaire imposé par le cahier des charges de la commission de régulation de l'énergie (CRE), un suivi agronomique doit être mis en place avec un organisme scientifique ou technique. Ce suivi fera l'objet d'une convention tripartite entre l'organisme, le producteur et Urbasolar. Il comprendra un rapport initial puis un rapport de suivi annuel à déposer sur la plateforme de la CRE tous les 3 ans pendant 20 ans. Les résultats permettront d'alimenter les retours d'expérience des productions agricoles sous serre photovoltaïque et de mesurer la réussite du projet pour l'EARL de chez Durand.

Les modalités de suivi (fréquence et indicateurs) seront déterminées en réflexion avec l'organisme et l'exploitant agricole pour chaque culture sous la serre. Les résultats seront comparés à une zone témoin prédéfinie.

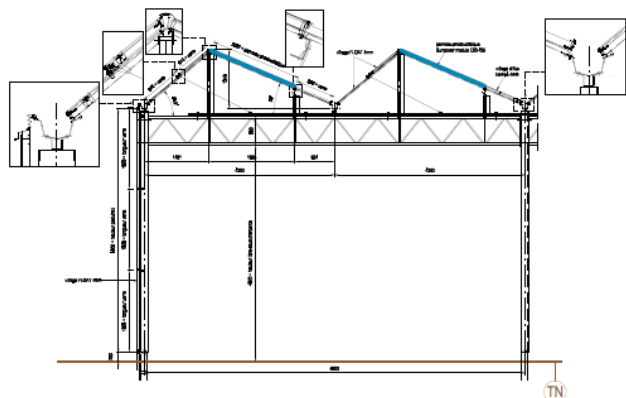
5.4 La serre photovoltaïque, un outil adapté aux cultures

La serre envisagée de type asymétrique (Cf. Annexe) contribuera à :

- Sécuriser la production agricole soumise aux aléas climatiques (pluies, vents, grêle, etc.),
- Pérenniser le mode de culture en agriculture biologique en permettant une lutte contre les maladies et ravageurs plus efficace,
- Allonger les cycles de production,
- Améliorer les conditions de travail des employés,
- Eliminer l'utilisation des bâches plastiques (couverture des tunnels) qui entraînent
 - La nécessité de changer les plastiques en moyenne tous les 3 ou 4 ans,
 - De retraiter les plastiques usagés
 - Et qui engendre également une réelle pollution visuelle (bâches arrachées par le vent).

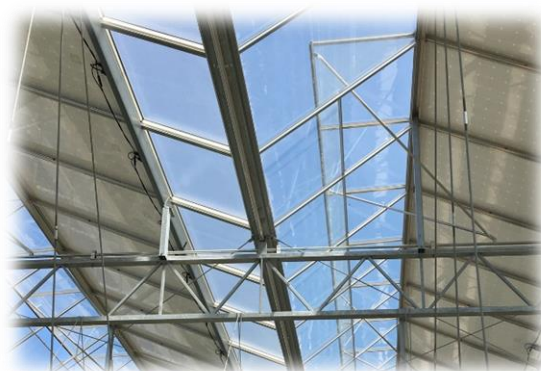
La SERRILUX est une serre de type Venlo adaptée pour assurer la luminosité, la ventilation et le volume d'air nécessaire à la production d'un grand nombre de cultures. Elle possède une toiture asymétrique avec un taux de remplissage des panneaux photovoltaïques inférieur à 50 %. Une bande de verre diffusant à haute transmission lumineuse a été intégrée sur la partie basse du pan sud, améliorant grandement la luminosité dans la serre. Les caractéristiques techniques de la serre sont les suivantes :

- Largeur chapelle : environ 9 m
- Largeur travée : environ 4,5 m
- Hauteur faitage : environ 7 m
- Hauteur sous chéneau : environ 5,



➤ Ventilation de la SERRILUX

L'aération se fera via des ouvrants continus ou discontinus de type push/pull avec une ouverture vers le haut sur les pans nord de la toiture. Ces ouvrants seront motorisés et pilotés par un gestionnaire d'ouvrants.



➤ Gestionnaire de régulation climatique

L'appareil MaxiClim est destiné à la gestion climatique de la serre et assure les fonctions suivantes :

- Commande d'une aération simple versant
- Gestion de la déshumidification
- Gestion des alarmes



Une station météo avec support sera installée au sein de la serre comprenant :

- 1 sonde de température extérieure (-20°c à +40°c)
- 1 anémomètre
- 1 girouette
- 1 photocellule électrique
- 1 détecteur de pluie
- 1 coffret avec amplificateur

A partir de ces données, l'exploitant agricole pourra paramétrer l'automatisation des ouvrants de la serre en fonction des températures minimales et maximales, de la vitesse du vent (mise en sécurité), des précipitations et de l'humidité. Il pourra également gérer le taux d'ouverture des ouvrants et activer temporairement le mode manuel des ouvrants. Sous la serre, différentes zones climatiques seront définies selon les cultures. Ainsi, la gestion climatique pourra être différenciée pour adapter la gestion du climat à chaque culture.

➤ Evacuation des eaux pluviales

Les eaux pluviales seront évacuées via des chéneaux en fer galvanisés à chaud. Des descentes en PVC seront positionnées dans la serre et en façade. Les ouvrages hydrauliques (fossés et bassin de rétention) seront dimensionnés selon le Dossier Loi sur l'Eau (DLE)

5.5 Le retour d'expérience des serres photovoltaïques

Aujourd'hui, Urbasolar s'affirme comme un leader sur le marché des serres photovoltaïques. Depuis 2015, l'entreprise a construit et exploite environ 50 ha de différents types de serres qui ont évolué au fil du temps pour aboutir à la SERRILUX, un prototype conçu pour intégrer les panneaux solaires en toiture tout en gardant une efficacité agricole optimale (luminosité, ventilation, volume d'air et maîtrise du climat). Une diversité importante de cultures est aujourd'hui cultivée sous serres photovoltaïques. Les rendements varient selon la localisation, les pratiques culturales et les producteurs. Mais néanmoins, de nombreux retours d'expérience témoignent de la réussite des projets agricoles et de la satisfaction des producteurs.

Plusieurs vidéos des serres et des productions témoignent de la réussite des projets agricoles :

- <https://youtu.be/AT0gt1qTmk>
- <https://youtu.be/3fqoZvj2RE8>
- <https://youtu.be/61st8JdSEYA>

➤ Photographies de cultures sous serre photovoltaïque

Fraise



Framboise



Asperge



Courgette



Aubergine



Concombre



Tomate

Mâche



Kiwi



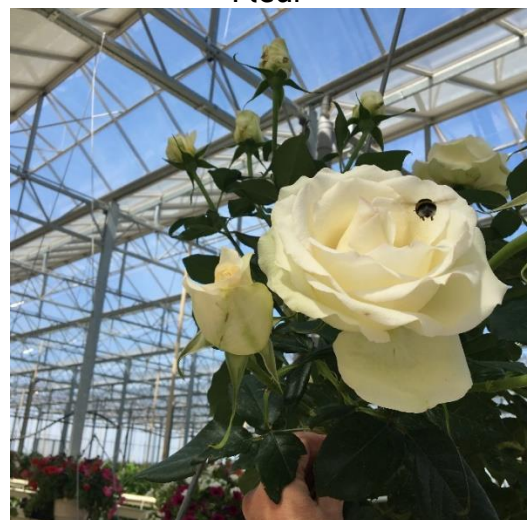
Avocat



Vigne



Fleur



5.6 La mise en œuvre du chantier

Les périodes de chantier, à la suite de la désignation par la CRE [Commission de Régulation de l'Énergie], dans le cadre de la construction de la serre photovoltaïque seront discutées avec la famille Decomis, de sorte, à ne pas contraindre son planning de production et limiter, dans la mesure du possible, la durée d'immobilisation des terres agricoles. Dans tous les cas, la serre sera construite dans un délai n'excédant pas 30 mois à partir de la date de parution des lauréats de l'Appel d'Offre Bâtiments par la CRE.



De plus, dans un souci de préservation des terres agricoles et de leur qualité, et dans le cas où un terrassement serait à prévoir pour l'implantation de la serre, la terre végétale sera préalablement retirée avant d'être repositionnée sous la serre. De ce fait, il est important de rappeler que **le projet d'implantation de la serre n'a pas vocation à dénaturer le terrain concerné. Il vise à lui conserver toutes les qualités inhérentes au foncier agricole. Un juste équilibre sera respecté entre la viabilité de l'implantation de la serre photovoltaïque et le maintien du capital agricole des parcelles.**



Figure 2. Photographies du montage des structures

5.7 Démantèlement en fin de vie des panneaux photovoltaïques

La société URBASOLAR est membre de SOREN (anciennement PV Cycle), un éco organisme à but non lucratif, créée pour mettre en œuvre l'engagement des professionnels du photovoltaïque sur la création d'une filière de recyclage des modules en fin de vie.



Aujourd'hui elle gère un système complètement opérationnel de collecte et de recyclage pour les panneaux. Le recyclage en fin de vie des panneaux photovoltaïques est devenu obligatoire en France depuis août 2014. C'est l'organisme SOREN qui est chargé de collecter cette taxe et d'organiser le recyclage des modules en fin de vie.

URBASOLAR est membre de SOREN depuis 2009, et fait partie des membres fondateurs de SOREN, créée début 2014, et siège au Conseil d'Administration.

Le procédé de recyclage des modules à base de silicium cristallin est un traitement thermique qui permet de dissocier les différents éléments du module permettant ainsi de récupérer séparément les cellules photovoltaïques, le verre et les métaux (aluminium et cuivre).

Le plastique comme le film en face arrière des modules, la colle, les joints, les gaines de câble ou la boîte de connexion sont brûlés par le traitement thermique. Une fois séparées des modules, les cellules subissent un traitement chimique qui permet d'extirper les composants métalliques.

Ces plaquettes recyclées sont alors :

- Soit intégrées dans le process de fabrication de cellules et utilisées pour la fabrication de nouveaux modules,
- Soit fondues et intégrées dans le process de fabrication des lingots de silicium

Le projet de l'EARL Famille Decomis s'inscrit dans une démarche d'adaptation au contexte agricole local et régional au sein duquel l'exploitation évolue depuis plusieurs années. Il prévoit de répondre à la demande des clients en produisant une gamme de produits diversifiée, aux qualités gustatives reconnues, en développant son offre par les cultures envisagées sous serres photovoltaïques.

6 ANNEXE : PORTRAIT AGRICOLE DU TERRITOIRE

6.1 L'agriculture à l'échelle régionale et départementale

L'ensemble des informations décrites ci-dessous provient du recensement général agricole de 2020.²

Diminution des exploitations à fort potentiel de production

En 2020, le Var comptait 4 391 exploitations agricoles, soit 24% du total régional. Ces structures représentent une SAU totale de près de 78 000ha, pour une production brute standard d'environ 512.1 millions d'euros.

Le département n'est pas épargné par la diminution du nombre d'exploitations agricoles, avec 19% des structures qui ont disparu depuis 2010, soit près d'une sur cinq.

Néanmoins, tandis que la SAU nationale est en régression, et en très légère hausse au niveau de la région Provence Alpes Côte d'Azur, elle a connu une augmentation remarquable dans le département (+ 16,8%).

Cette évolution s'est accompagnée d'un accroissement particulièrement élevé de la taille des structures agricoles.

Tableau 5 : Evolution de la SAU, SAU moyenne, nombre d'exploitations et PBS à différentes échelles

	Evolution SAU (%)	Evolution SAU moyenne (ha)	Evolution nb exploitations	Evolution PBS (%)
Var	16.8	44.3	-19	-7.2
PACA	3.1	26.2	-18.3	-13.2
France	-0.8 %	25	-21	-5.4

La surface moyenne des exploitations a ainsi quasiment doublé en 10 ans, passant de 12.3ha en 2010 à 17.7ha en 2020. Cette augmentation est près de deux fois supérieure à l'évolution observée en France et en PACA.

Les exploitations sont néanmoins toujours d'une taille bien inférieure à la moyenne régionale (34.8ha) et nationale (69ha). Cela s'explique par la spécialisation du département sur des produits à forte valeur ajoutée par unité de surface (fruits, légumes, fleurs).

² https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_var.html

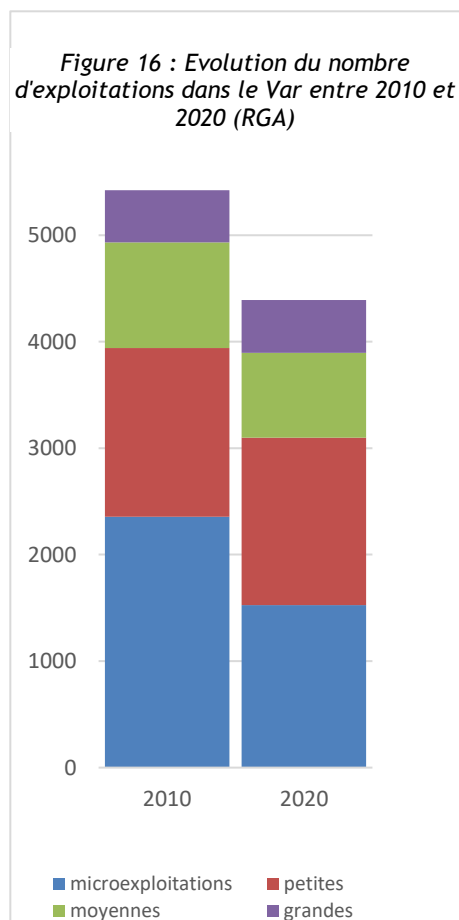
Cette agrandissement des exploitations se remarque aussi sur l'évolution des types de structures économiques que l'on retrouve sur le département.

La proportion en microexploitation³ a diminué de 8% entre 2010 et 2020, tandis que les petites exploitations progressent de 7%, pour devenir la taille de structure la plus répandue (35% du total).

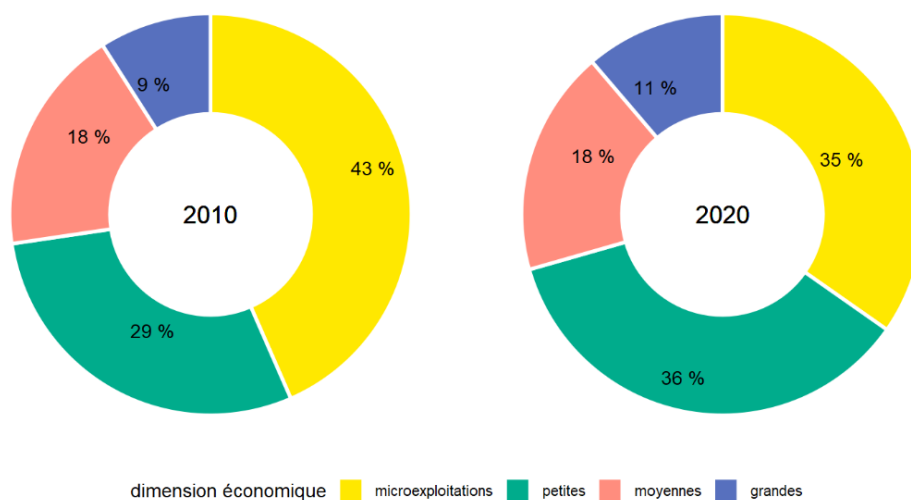
C'est également la taille qui occupe le plus de surfaces agricoles, avec 25 508ha en 2020, soit 33% des surfaces. Cette évolution tranche avec le constat national de forte diminution des micro et petites exploitations (respectivement -31% et -21% depuis 2010).

A l'échelle nationale, ce sont en effet les structures agricoles de taille les plus réduites qui ont surtout disparues.

En revanche le nombre de grandes exploitations évolue peu sur la période. En 2020, elles ne représentent que 11% du total des structures, mais 32% de la SAU.



Nombre d'exploitations
Var



source : Agreste – recensements agricoles 2010-2020

Figure 17 : Répartition des tailles économiques d'exploitation dans le Var, en 2010 et 2020 (RGA)

³ A partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Sur l'ensemble du département, **4 exploitations sur 5 sont gérées par des exploitants individuels**. Ce statut reste très majoritaire mais se réduit au profit des autres statuts (hors GAEC et EARL), qui progressent de 5% en 10 ans.

Érosion du verger départemental, extension de la superficie toujours en herbe

La viticulture reste dominante dans le département, il s'agit de l'OTEX de plus de la moitié de toutes les exploitations du Var. On retrouve ensuite l'horticulture et l'arboriculture.

Sur les 1031 exploitations qui ont disparues en 10 ans, 772 d'entre elles (soit 75%) étaient spécialisées en cultures de fruits ou autres cultures permanentes (hors viticulture).

En termes de surfaces, la SAU en 2020 est de 77785 ha. Cette superficie se répartit essentiellement entre surfaces en herbe (46%) et culture de vignes (39%). Les 14% restants (10 310ha) se répartissent ensuite essentiellement entre céréales, jachères, cultures fruitières, fourrages et maraichage.

Si les surfaces en vignes sont restées relativement constantes entre 2010 et 2020, les surfaces en herbe ont considérablement augmenté (+ 15 000ha en prairies).

La chute de l'activité d'arboriculture se confirme sur l'analyse des surfaces, avec la perte de 1000ha de cultures fruitières.

Tableau 6 : Assolement dans le Var en 2020 (d'après le RGA 2020)

Type de culture	Surface (ha)
Prairies	35 460
Vignes	30 424
Céréales	3 042
Jachères	2 280
Cultures fruitières	2 202
Fourrages	1 080
Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	764
Autres	648
Fleurs et plantes ornementales	585
Oléagineux	501
Plantes à parfum, aromatiques, médicinales	288

La progression du bio a été fulgurante entre 2010 et 2020 : Le Var est le département où l'agriculture biologique est la plus présente en proportion, avec plus de 42% de la SAU labellisée en 2021.⁴

⁴<https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/observatoire-de-la-production-bio/observatoire-de-la-production-bio-nationale/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire/?level=department&area=83>

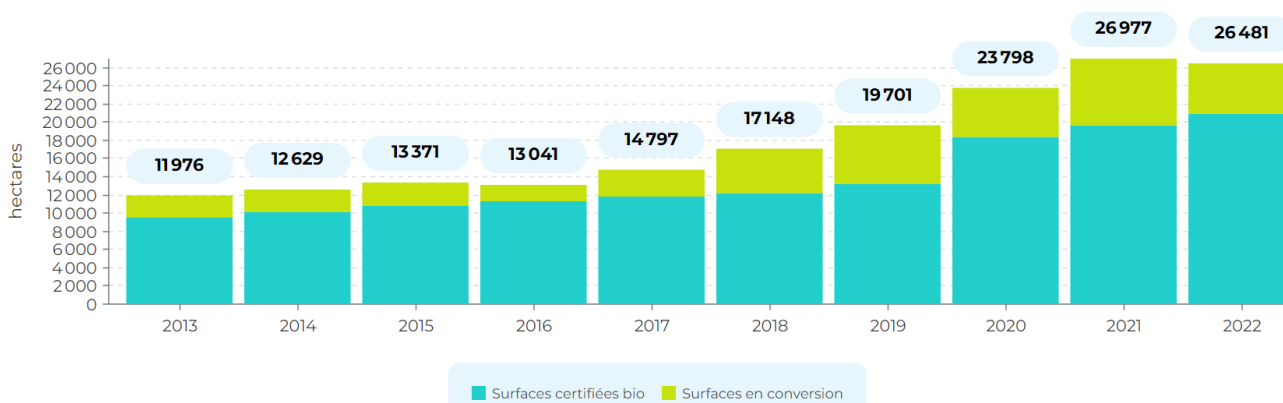


Figure 18 : Evolution des surfaces en bio dans le département du Var depuis 2013 (d'après l'agence bio en 2022)

6.2 L'agriculture sur la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Données générales agricoles

La commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume s'étend sur 64,8 km² (soit 6 480 ha), pour une SAU de 1 102 ha, d'après le RGA de 2020.

Le nombre d'exploitations sur la commune est en forte baisse depuis 2010. On peut constater un agrandissement des structures restantes, avec un gain de SAU moyenne de 30,8%, soit 19ha en 2020.

L'agriculture est à la source de 86 ETP sur la commune.

Tableau 7 : Données générales agricoles sur Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (RGA 2020)

	2010	2020	Evolution 2010 - 2020	
Nombre d'exploitations	80	58	↘	-27,5 %
Nombre d'ETP	89	86	↘	-3%
Superficie Agricole Utilisée (SAU)	1 162	1 102	↘	-5,1 %
SAU Moyenne	14,5	19 ha	↗	30,8 %

Orientation technico-économique des exploitations

Les exploitations de la commune sont majoritairement tournées vers la viticulture (72%) et la polyculture et/ou polyélevage (13%). On peut constater que le déclin très important de l'activité arboricole, avec une disparition de 16 exploitations spécialisées en fruits et cultures permanentes en 2010 et 2020. L'activité, qui représentait le deuxième OTEX de des structures agricoles de la commune passe à seulement 8% du total général.

Tableau 8 : Orientation technico-économique des exploitations de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (RGA)

Nombre d'exploitations (Champ : moyennes et grandes exploitations)	2010		2020		Evolution 2010 - 2020
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Céréales et/ou oléoprotéagineux	6	8%	0	0%	↘
Autres grandes cultures	5	6%	s		↘
Fleurs et/ou horticulture diverse	s		s		
Viticulture	40	51%	38	72%	↗
Fruits ou autres cultures permanentes	21	27%	4	8%	↘
Volailles	s		0	0%	↘
Polyculture et/ou polyélevage	6	8%	7	13%	↗

Légumes ou champignons	0	0%	4	8%	↗
Autres grandes cultures	0	0%	s		↗
Non classées	0	0%	s	0%	↗

s : secret statistique

Les cultures

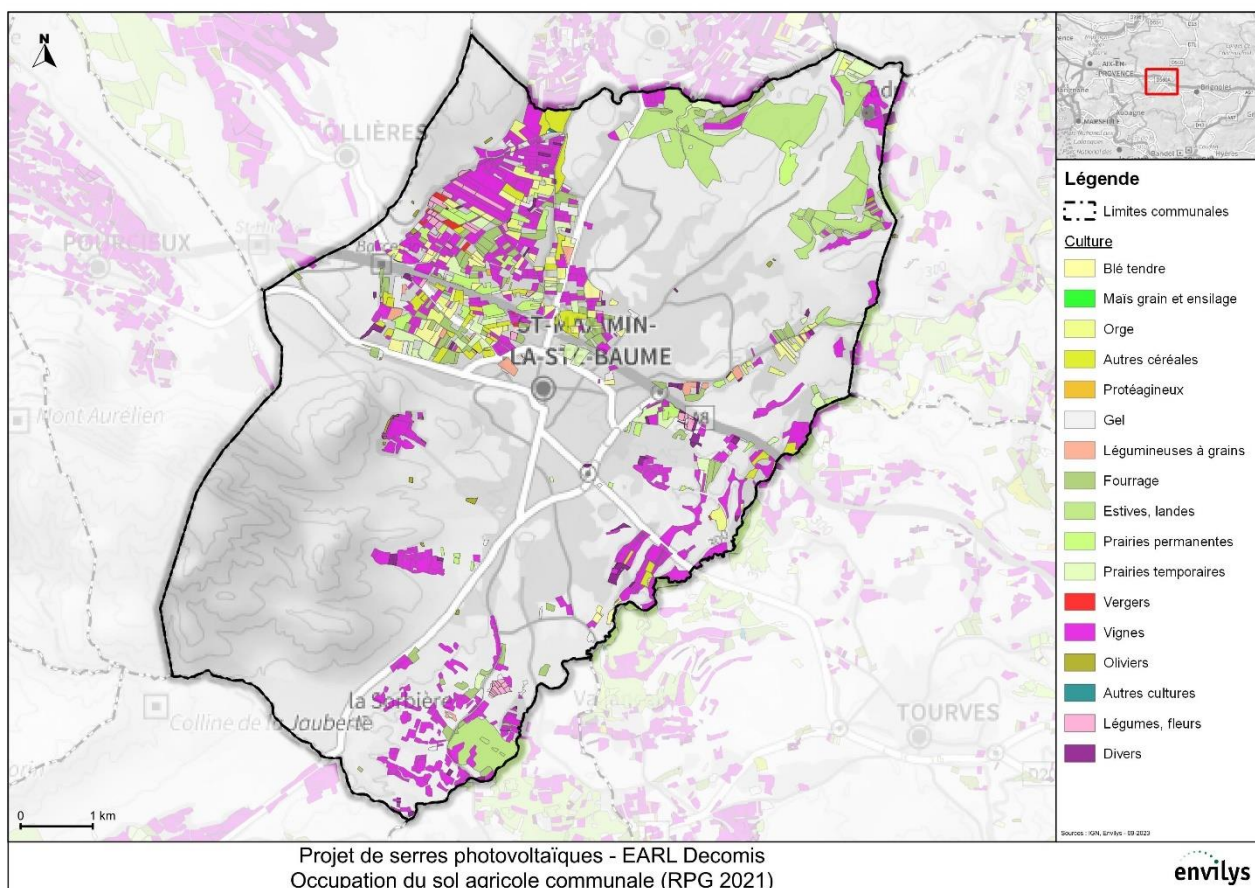
D'après le Recensement Général Agricole de 2020 plus de la moitié de la SAU communale (577ha) sont en vigne, 19% en prairies et 13% en céréales.

On peut remarquer que l'assolement a connu de nombreuses évolutions. Si la vigne reste la principale culture, avec plus de la moitié des surfaces (577ha), les céréales ont considérablement reculé : avec 63% des surfaces en moins, elles n'occupent plus que 13% de la SAU en 2020. En revanche, on peut remarquer le développement des prairies, qui ont vu leur surface tripler en 10 ans, pour atteindre 19% de la SAU. Les protéagineux et pommes de terre sont également en expansion, même s'ils ne représentent qu'une faible superficie à l'échelle communale.

Tableau 9 : Les surfaces cultivées sur Saint-Maximin-la Sainte Baume (RGA 2020)

Cultures	2010		2020		Evolution 2010 - 2020	
	Superficie (ha)	% SAU	Superficie (ha)	% SAU		
Total SAU	1161,79	100	1102,06	100	↘	-5%
Dont :						
Céréales	384,9	33%	142,16	13%	↘	-63%
Oléagineux	s	s	s	s		
Protéagineux et légumes secs pour leur graine	0,75	0%	21,64	2%	↗	2785%
Plantes à parfum, aromatiques, médicinales	0	0%	s	s	↗	s
Pommes de terre	1,51	0%	3,63	0%	↗	140%
Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	50,12	4%	45,43	4%	↘	-9%
Fourrages annuels	0	0%	12,77	1%	↗	
Prairies	44,04	4%	207,12	19%	↗	370%
Fleurs et plantes ornementales	s		s	s	↗	
Vignes	489,46	42%	576,6	52%	↗	18%
Cultures fruitières	33,34	3%	20,82	2%	↘	-38%
Jachères	145,63	13%	57,34	5%	↘	-61%

s : secret statistique



Le cheptel

Tableau 10 : Les effectifs d'animaux sur Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (RGA 2020)

Cheptel (effectif d'animaux)	2010	2020	Evolution 2010 - 2020	
Total Bovins	0	s	↗	s
dont : - Vaches laitières	0	s	↗	s
- Vaches allaitantes	0	s	↗	s
Total Ovins	0	s	↗	s
dont : - Brebis mères laitières	0	0	→	0
- Brebis mères nourrices	0	s	↗	s
Total Caprins	0	121	↗	
total volailles	s	s		s
apiculture (nombre de ruches)	70	314	↗	22%

s : secret statistique

L'élevage est très peu présent sur la commune, et est essentiellement centré sur l'apiculture, avec un nombre de ruches en augmentation depuis 2010. On peut remarquer le développement significatif de l'élevage caprin, qui n'existait pas auparavant.

Activité agricole

D'après le Recensement Général Agricole de 2020, la population active agricole a nettement diminué de 2010 à 2020. Un actif agricole sur 5 a disparu en 10 ans. On observe un changement dans la nature des actifs, avec un nombre de salariés permanent qui devient supérieur aux actifs familiaux.

Par ailleurs, si la population permanente est en diminution de plus de 35% l'emploi de saisonniers agricoles est à la hausse.

Tableau 11 : Population active agricole sur la commune de St-Martin-de-Crau (RGA 2010)

Population Active Agricole (effectif)	2010	2020	Evolution 2010 - 2020	
Total population active agricole	221	175	↘	-20,8%
Total population active permanente	160	103	↘	-35,6%
- Chefs et coexploitants	83	62	↘	-25,3%
- Autres actifs familiaux	62	12	↘	-80,7%
- Salariés permanents	15	29	↗	93,3%
Total population active saisonnière	61	72	↗	18,0%

6.3 Synthèse

L'activité agricole sur la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume est centrée sur la culture de vigne, qui occupe 52% des surfaces et qui est l'OTEX de près des trois quarts des exploitations.

Le reste de la SAU est occupée par des prairies (19%), des céréales (13%) ou des jachères (5%).

Depuis 2010, il y a eu une diminution du nombre d'exploitations, qui ont parallèlement vu leur surface augmenter. L'activité semble se concentrer autour de la viticulture qui gagne du terrain au profit des céréales et des vergers. Une activité d'élevage caprin est également apparue, qui n'existait pas auparavant.

Par ailleurs, l'agriculture représente une source d'emploi saisonnier qui tend à se développer.